

## COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 02/04/2021 :

Suite aux annonces du Président de la République du 31 mars, la Direction a convié les organisations syndicales à une audioconférence ce vendredi 2 avril 2021. Initialement prévue à 10 h, elle s'est déroulée à 15 h, la Direction espérait connaître la position définitive de la Direction Générale (DG) notamment sur le sujet de la garde des enfants.

\*\*\*

- **Situation COVID-19 :**

Au 01/04/2021 les statistiques font apparaître, dans notre Direction, 6 cas COVID confirmés et 7 cas contact.

\*\*\*

La DG a fait quelques rappels aux numéros 1 des DR/DDFiP lors d'une audioconférence le 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- il faut encourager la prise de congés pendant la nouvelle période de vacances scolaires et inviter les agent·es à modifier les dates de leurs congés posés sur la période initiale de vacances
- les ASA ne doivent pas se substituer aux congés pendant les vacances scolaires
- le télétravail doit être la norme pour les agent·es équip·es avec une adaptation possible selon l'âge de l'enfant
- les ASA ne pourront être accordées que si une attestation sur l'honneur indiquant que l'agent·e est le seul ou la seule des deux parents à demander l'octroi de ces autorisations d'absence
- Les missions doivent être exercées par les agents publics : les vigiles et les services civiques ne peuvent assurer les missions des agent·es
- il faut éviter qu'un stock de congés soit constitué par les agent·es qui pourraient bénéficier des ASA

Une fois ce cadre présenté, la Direction n'avait plus rien à nous dire.

- **Fermeture des écoles :**

Pour **Solidaires Finances Publiques 77** garde d'enfants et télétravail ne sont pas compatibles.

Notre argumentaire :

– Dans le « Guide du télétravail » dans la Fonction Publique, il est clairement indiqué que le télétravail n'est pas un mode de garde et qu'il implique d'être isolé des sollicitations familiales.

– Les enfants de fonctionnaires sont les mêmes que les enfants des salarié·es du privé, si un salarié du privé en télétravail peut être placé en activité partielle lorsque la garde de son ou ses enfants l'empêche de poursuivre son activité normalement, il doit en être de même pour un fonctionnaire avec le recours aux ASA.

– Lors du 1<sup>er</sup> confinement, la Direction a maintenu que le télétravail en mode « dégradé » était compatible avec la garde d'enfant, pour au final requalifier le temps de télétravail des agent·es et les faire passer sous l'ordonnance du « vol des congés », en leur prélevant des jours de congés.

Pour la Direction, le télétravail et la garde d'enfants sont toujours compatibles. De plus, aucune décision n'a été prise sur le sujet au niveau de la DG. Il faut attendre que la décision soit prise au niveau Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), puis au niveau du Secrétariat Général (SG), suivi par la DG pour au final être déclinée au niveau de la Direction locale.

La Direction s'est montrée très réticente face à notre argumentation et frileuse quant à la prise de décision en local.

Après n'avoir rien lâché, **Solidaires Finances Publiques 77**, à l'unisson avec les autres organisations syndicales, la Direction a alors concédé que, dans l'attente d'une décision nationale, les agent·es devant garder leurs enfants mardi seraient placées en ASA si le télétravail n'est pas possible. À savoir, si l'agent·e ne dispose pas de possibilité de garde par le ou la conjoint·e, l'agent·e pourra alors bénéficier d'une ASA. L'agent·e devra fournir une attestation sur l'honneur certifiant que le ou la conjoint·e ne peut garder les enfants.

La Direction nous indique alors qu'elle va reprendre le message du SG, donné dans le cadre de fermetures de classe en présence d'un cas COVID et faire parvenir un mail à l'ensemble des agent·es et cela dans l'attente de directive émanant de la DGAFP.

Sur la question d'une éventuelle diminution du nombre de jours de congés si les agent·es étaient plac·es en ASA, la Direction nous a indiqué qu'aucune décision de ce type n'avait pour le moment été prise.

La Direction nous apportera plus de précision sur les décisions nationales lors de la prochaine audioconférence.

- **La campagne IR :**

La Direction nous a indiqué que d'ores et déjà pour le mardi 5 avril le SIP de Noisiel serait fermé, car il n'y aurait pas suffisamment d'agent·es présent·es pour assurer l'accueil.

**Solidaires Finances Publiques 77** a demandé comment organiser l'accueil physique dans les centres où de nombreux agent·es seront en télétravail ou en garde d'enfants ? En effet avec une organisation bousculée ce seront toujours les mêmes agent·es qui seront présent·es et c'est sur elles et sur eux que reposeront toujours l'accueil avec un risque rapide d'épuisement pour ces agent·es.

Pour la DG, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) n'ayant pas été enclenché, nos accueils doivent être maintenus ouverts. Pour la DDFiP, les usager·ères ne comprendraient pas que nous soyons fermés alors que les commerces sont ouverts. Pour **Solidaires Finances Publiques 77**, le fait de maintenir les accueils ouverts en cas de sous-effectif trop important présente un réel danger pour les agent·es et pour nos missions. La Direction nous a donc répondu que la situation de chaque site serait étudiée au cas par cas. Et qu'il faudrait s'adapter à la situation des effectifs présents, en allant même jusqu'à la fermeture temporaire des accueils si la situation le nécessitait. Elle a ajouté, qu'en cas de sous-effectif important pour l'accueil, il pourrait éventuellement être demandé aux agent·es du recouvrement de venir renforcer les équipes d'accueil.

Au vu des nouvelles mesures et de leur impact sur les effectifs en présentiel, **Solidaires Finances Publiques 77** a demandé à la Direction si elle envisageait encore d'assurer des permanences dans les mairies, comme cela nous avait été indiqué ce lundi 29 mars. Elle nous a répondu que les permanences en mairie seraient exceptionnelles. Les nouvelles mesures et leur impact sur les effectifs ne remettent pas en cause la décision d'assurer ou non ces permanences. Pour **Solidaires Finances Publiques 77**, il n'est déjà pas certain que nous puissions assurer normalement nos accueils en Centre des Finances Publiques, il paraît donc utopique de croire que nous pourrions en plus assurer des permanences en mairie.

**Solidaires Finances Publiques 77** a demandé de quels services dépendaient les collègues qui seront amenés à venir renforcer les Centres de Contact lors de la campagne IR.

La Direction n'a pas la réponse, elle nous la donnera lors de la prochaine audioconférence.

- **Les jours de reports 2020 :**

Les jours de report peuvent être utilisés jusqu'au dernier jour des vacances de printemps de la dernière zone, c'est-à-dire jusqu'au 9 mai 2021. Avec la modification, et l'uniformité des vacances scolaires, le dernier jour des vacances de printemps est donc maintenant le 25 avril. **Solidaires Finances Publiques 77** a donc demandé à la Direction si elle pouvait nous garantir que les agent·es pourraient quand même les poser jusqu'au 9 mai.

La Direction n'a pas la réponse, elle nous la donnera dès que la décision sera prise au niveau national.

Cette audioconférence nous donne malheureusement le sentiment de revenir un an en arrière (aucune anticipation, prise de décisions...) mais surtout le sentiment que ce sont toujours aux agent·es de faire plus, de devoir sans cesse s'adapter et toujours avec moins de moyens, aucune revalorisation du point d'indice...

**Solidaires Finances Publiques 77** ne cessera d'être à vos côtés pour vous protéger, vous soutenir, vous défendre. N'hésitez pas à nous contacter : [solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr).

\*\*\*

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 8 avril de 14h30 à 15h30 pour une HMI en visioconférence animée par les responsables syndicaux nationaux en intersyndicale. Nous reviendrons vers vous pour vous donner les modalités de connexion.